



CH LAVAUUR



Le 12/04/11

Et après le 31 mars ? Droit d'option des infirmiers suite...

Aucun retour en arrière n'est possible. Le choix est définitif.

✘ **Les infirmières qui n'ont pas exprimé leur choix** resteront en catégorie B. Le reclassement se fait au **1^{er} décembre 2010**, il y aura donc un effet rétroactif pour toutes les infirmières qu'elles aient choisies la CAT A ou CAT B.

✘ **Les infirmières qui sont passées en classe supérieure** au 1^{er} janvier 2011 auront elles aussi un effet rétroactif à la date du 1^{er} janvier 2011

✘ **Les infirmières qui devaient changer d'échelon** bénéficieront elles aussi d'un effet rétroactif à la date du changement d'échelon.

**Pour la CGT ces changements doivent être actés à l'occasion des prochaines
CAPL**

Nous avons contacté le 12 avril 2011 la DRH afin de lui demander de faire un point sur le sujet, la date des prochaines CAPL et les modalités pratiques concernant le changement de catégorie des agents concernés.

La catégorie B sera mise en extinction au 1^{er} décembre 2010, mais continuera à s'appliquer jusqu'à la retraite.

ATTENTION

Un nouvel espace statutaire (B.NES) est créé au 1^{er} décembre 2010 avec les avantages liés à la catégorie active :

- . Bonification de 1 an pour 10 ans travaillés.
- . Possibilité d'un départ à la retraite à 57 ans.

**Ce Nouvel Espace Statutaire (NES) comporte 2 grades
Infirmier de classe normale et Infirmier de classe supérieure, comme avant !**

La grille indiciaire sera réajustée au 1^{er} janvier 2012.

Les nouvelles grilles sont à votre disposition au local CGT et sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr

Pour ceux qui ont choisi la caté A vous êtes devenus sédentaires !!

Retraite à 60 ans, fin de droit à 65 ans. Perte de la pénibilité, et de la bonification de 1 an pour 10 ans travaillés.

- Toute nouvelle IDE sera classée en cat. A.
- Celles recrutées après le 1^{er} décembre 2010 seront en catégorie A.
- Les IDE de catégorie A seront reclassées en classe normale 1^{er} grade.
- Les IDE de catégorie A classe supérieure seront reclassées au 2eme grade.
- Le reclassement se fait à l'indice égal ou immédiatement supérieur à l'indice de l'agent avant la réforme.
- Tableau d'avancement : pas de changement, passage en classe supérieur
- 10 ans de service effectif et 5eme échelon, quota 40 % conservé.

Pour la CGT :

- La perte de la pénibilité s'accompagne d'une revalorisation minime, que ce soit en CAT A ou CAT B.
- Les Infirmiers doivent être reconnus en CAT A le métier est aussi pénible en cat. A que cat. B !!!

Calendrier :

- ✘ Les cadres de santé seront reclassés au 1^{er} juillet 2012 avec une grille de salaire renouvelée.
- ✘ Les infirmiers spécialisés : négociations en cours (septembre 2011 ? Janvier 2012 ?)
- ✘ Les agents en promotion professionnelle seront reclassés en CAT A. Ils pourront opter, un mois après leur nomination, pour la CAT A OU B.

Les autres paramédicaux :

- ✘ S'ils sont entrés dans le processus de reconnaissance universitaire de leur formation, ils seront reclassés au 1^{er} juin 2011. Ce n'est pas le cas à ce jour !
- ✘ Ils seront reclassés dans le NES paramédical de la catégorie B en juin 2011.

Toutes les grilles de salaires sont disponibles à la demande, au local CGT.

Ou sur notre site : www.cgt-chlavour.fr

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 à 16heures. tél. : 30 38 cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr